Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 23 Rabiaa I 1444
19 Octobre 2022

N° 124

38ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **1806**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **1809**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **1813**
Homologation de résolutions **1813**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **1814**
Convocations
Sociétés anonymes **1815**
Divers
Avis au public..... **1818**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice d'information augmentation du capital

SOCIETE POLYDOOR HOLDING

Sté anonyme

Au capital de 5.000.000,000 dinars

Rue de la feuille d'Erable immeuble Regency VI bureau A1-2 les jardins du Lac 2 Tunis

RNE : 1756494T

Matricule Fiscal : 1756494T/A/M/000

Dénomination sociale : Société POLYDOOR HOLDING

Forme de la société : Société anonyme

Capital de la société : 5.000.000,000 dinars

Objet de la société : Prise de participation dans d'autres sociétés

Siège social : Rue de la feuille d'Erable immeuble Regency VI bureau A1-2 les jardins du Lac 2 Tunis

Durée de la société : 99 ans

Capital à souscrire : En vertu des décisions de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 29/9/2022, il a été décidé d'augmenter le capital de la société de 18.850.000,000 Dinars et ce par :

Apport en numéraire réservé à monsieur Haithem Boukhari et fixé à 18.850.000,000 Dinars avec la renonciation des autres actionnaires à leur droit préférentiel de souscription. Les actionnaires doivent libérer immédiatement la totalité des montants souscrits,

Le montant du capital social s'élèvera suite à cette opération d'augmentation du capital à 23.850.000,000 Dinars.

Nombre d'actions nouvelles à souscrire : 18500 000 actions

Valeur nominale de l'action : 1 dinar

Délai des souscriptions : La période de souscription est fixée à 15 jours calculée à partir de la date de publication au JORT de la notice relative à l'augmentation du capital avec possibilité de clôture anticipée.

Dépôt des fonds : les fonds provenant des souscriptions seront déposés au compte indisponible numéro 1780321000014 ouvert auprès de la banque nationale agricole agence BIZERTE EL JALAA. Enregistrement du PV : Le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire a été enregistré le 3/10/2022 à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er bureau Tunis de sous le numéro 22504439 quittance n°M007004.

N° dépôt provisoire et date : AC011352022 du 12 octobre 2022.

2022R02463SANB2

Modification des statuts

SOCIETE D'ANIMATION ET D'HOTELLERIE DE MAHDIA

«S.A.H.M»

S A au capital de 2 175 000 D

Siège social : 09 Bis, rue Ibn Zohr, Cité Jardin, Tunis.

Identifiant unique : 0345769J

CNSS : 14165030

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 4 octobre 2022, les articles 5, 6, 23, 24, 25, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 40, 42 et 43 des statuts de la Société d'Animation et d'Hôtellerie de Mahdia «S.A.H.M» ont été modifiés.

Les nouveaux statuts modifiés tels qu'approuvés par l'assemblée générale extraordinaire du 4 octobre 2022 ont été enregistrés à la recette des finances Rue du Paradis Ariana sous le numéro de quittance 111790 et le numéro d'enregistrement 22707948. Une copie des statuts modifiés a été déposée au Registre National des Entreprises en date du 6 octobre 2022 récépissé de dépôt numéro 202295146.

2022R02464SANB2

Notice relative à l'augmentation du Capital de la société ROYAL TRADING

SA au capital de 1.500.000 D

IU : 1172173H

Siège social : Chez la société PROSID Zone industrielle Saint Gobain Mégrine

Montant de l'augmentation du capital à souscrire : 1.000.000 DT

Objet social : Commerce international.

Durée prévue de la société : 99 ans

La date, le n° de quittance et d'enregistrement du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire : Selon procès-verbal du 14/9/2022 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau - Tunis le 7/10/2022 quittance n°M7121 et n° d'enregistrement 22504527.

La date et le lieu du dépôt du projet : Le 12/10/2022 auprès du tribunal de 1ère instance de Ben Arous sous le n°AC 021342022

Le nombre des actions à souscrire en numéraire et la somme immédiatement exigible : 10.000 actions à libérer en totalité soit 1.000.000 D

Valeur nominale des actions à émettre : 100 Dinars

Apport en nature : Néant

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : Tous les actionnaires

Répartition des résultats : 5% réserves légales et le surplus à la disposition de l'Assemblée Générale Ordinaire

Les fonds provenant de la souscription seront versés :

- à la Banque Internationale Arabe de Tunisie agence Mégrine N°08203000523201203139.

Le délai de souscription : est fixé à 15 jours à compter de la parution de la présente notice au JORT avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

2022R02466SANB2

Réduction du capital social

HOPITAL PRIVE EL AMEN

SA au capital de 2.100.000 Dinars

En cours de réduction

Identifiant Unique : 1170032L

RC : B24169352010

Siège social : Immeuble Emeraude Center, Les Jardins du Lac, 1053, Les Berges du Lac - Tunis

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 13 octobre 2022 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau - Tunis en date du 13 octobre 2022 sous le n°22504631 quittance n°7263 dont un exemplaire a été déposé au centre national du registre des entreprises en date du 14 octobre 2022 sous le n°2022100217 et en application des articles 307 et 308 du code des sociétés commerciales, il a été décidé ce qui suit :

1/ La réduction de capital social d'un montant nominal de 2.000.000 Dinars, le ramenant ainsi de 2.100.000 TND à 100.000 Dinars; avec l'objectif de restitution d'apports aux actionnaires. Cette réduction sera réalisée par la diminution du nombre des actions 20 actions pour 21 actions détenues la somme de Deux millions de dinars, correspondant au montant de la réduction du capital sera intégralement remboursée aux actionnaires à raison de 50 Dinars par 21 actions détenue.

La présente décision de réduction du capital sera publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un est en langue arabe conformément à la règlementation en vigueur.

Conformément aux dispositions des articles 311 du Code des sociétés commerciales, les créanciers dont la créance est née avant la date de la dernière annonce de la décision de réduction du capital ont le droit de s'opposer à cette réduction jusqu'à ce que leurs créances non échues au moment de la publication, soient garanties; Ne bénéficieront pas de ce droit les créanciers dont les créances sont déjà suffisamment garanties.

Le droit d'opposition devra être exercé dans le délai d'un mois à partir de la date de la dernière annonce de la décision.

2/ L'assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation au Président Directeur Général, à l'effet de mettre en œuvre la première résolution dans les conditions exposées ci-dessus, et notamment, à l'effet :

- De décider, en cas d'opposition des créanciers, de prendre toute mesure appropriée, constituer toute sûreté ou exécuter toute décision de justice ordonnant la constitution de garanties ou le remboursement de créances;

- De constater la réalisation de la condition suspensive susvisée

- De procéder à la réduction de capital par la diminution de nombre des actions 20 actions pour 21 actions détenues et à la distribution corrélative du montant de la réduction de capital aux actionnaires à raison de 50 Dinars par 21 actions détenues;

- De constater la réalisation définitive de la réduction du capital social et ce conformément aux dispositions des articles 307, 308 et 309 du code des sociétés commerciales.

- D'apporter aux statuts les modifications corrélatives ainsi que de procéder aux formalités consécutives à la réduction du capital social; et

Plus généralement, faire le nécessaire et prendre toutes mesures utiles pour assurer la bonne fin des opérations objet de la première résolution.

3/ L'assemblée générale extraordinaire, comme conséquence des résolutions qui précèdent, et sous réserve de la réalisation définitive de la réduction de capital, décide de modifier ainsi qu'il suit, l'article 6 des statuts :

«Article -6- nouveau :

Le capital social est fixé à cent mille dinars (100.000 DT) divisé en quarante mille (40.000) actions nominatives de deux Dinars et demi (2.5) dinars chacune entièrement souscrites et intégralement libérées».

2022R02478SANB2

Notice d'information sur la réouverture des délais de souscription

Augmentation du capital

Société ERRAYHANE D'ASSISTANCE MEDICALE

Société anonyme

Au capital de 4.993.500,000 dinars

Siège social : Route Menzel Chaker km 0.5 Sfax 3000

Identifiant Unique : 941142 Z

Dénomination sociale : Société Errayhane d'Assistance Médicale

Forme de la société : Société Anonyme

Capital de la société : 4.993.500,000 dinars

Siège social : Route Menzel Chaker km 0.5 Sfax 3000

Capital à souscrire : En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 6/12/2020, enregistré au registre national des entreprises le 21/12/2020 n°AC082172020, enregistré à la recette de l'enregistrement des contrats de sociétés de Sfax en date du 10/12/2020, enregistrement n°20506598, quittance n°M007037, et en vertu du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration enregistré à la recette de l'enregistrement des contrats de société de Sfax en date du 17/9/2021, enregistrement n°21804938, quittance n°M005298 tel que complété par le

procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 16/8/2022 enregistré à la recette de l'enregistrement des contrats de société de Sfax en date du 12 septembre 2022, enregistrement n°22704649, quittance n° M005041, il a été décidé d'augmenter le capital de la société de 1.500.000,000 Dinars et ce par apport en numéraire et la réouverture des délais d'exercice du droit préférentiel de souscription à ladite augmentation aux actionnaires chacun proportionnellement à sa participation au capital social avec libération du quart lors de la souscription. Les actionnaires ayant exercé leur droit préférentiel de souscription lors de la première période de souscription ouverte en vertu de la notice d'information publiée au Journal Officiel de la République Tunisienne n°85 du 24 septembre 2021 (page 2152) ne sont pas concernés par la présente notice.

Nombre d'actions nouvelles à souscrire : 15000 actions

Valeur nominale de l'action : 100 dinars

Délai des souscriptions : La période de souscription est fixée à 60 jours calculée à partir de la date de publication au JORT de la présente notice relative à l'augmentation du capital.

Dépôt des fonds : les fonds provenant des souscriptions seront déposés au compte bancaire numéro 07119048134000001810 ouvert auprès de Amen Bank centre d'affaire 10 route Habib Thamer Sfax.

2022X01277SANB2

Citybel SA

Société anonyme

Capital social: 6.600.000 Dinars

Siège social : Immeuble la Percée Verte - Appartement B6-1 Rue Neptune 1090 - Les Jardins de Carthage - Tunis

Identifiant unique : 1595762Z

Suivant un procès-verbal du conseil d'administration du 22/8/2022 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de société - 1er Bureau - Tunis le 5/10/2022 sous le Qn°7049 En°22804472

Le conseil a renouvelé le mandat et les pouvoirs de M.Mohamed Mourad Belajouza en qualité de Président Directeur Général pour la durée de son mandat d'administrateur et le mandat de Mme Rym Jouhaina Belajouza ép Ben Fadhel en qualité de Directeur Général Adjoint avec les mêmes pouvoirs que ceux conférés au Président Directeur Général pour la durée de son mandat d'administrateur.

Un exemplaire du P.V a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 7/10/2022 et publié le 12/10/2022 sous Bulletin n°209 et annonce n°202297953.

2022402563SANB2

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la Banque

Nationale Agricole du 29 Avril 2022

Déposé le 1er Septembre 2022 au Registre National des Entreprises

Sous le n°202271865

Banque Nationale Agricole

Société anonyme

Capital : 320.000.000 Dinars

Siège social : Avenue Mohamed V Bab Bhar

Matricule Fiscal : 123 L

Après délibération l'assemblée générale ordinaire de la Banque Nationale Agricole réunie en date du 29 avril 2022 a approuvé à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés les résolutions prévues au sein du PV de l'assemblée enregistré à la recette des finances rue Nelson Mandela - Tunis le 02 Août 2022 sous le n°22802266 récépissé n°71168 comme suit :

1ère résolution : Approbation des rapports du conseil d'administration relatifs aux activités de la banque durant l'exercice 2021, ainsi que des états financiers individuels et consolidés et ce, telle que présentés par le conseil et les commissaires aux comptes.

2ème résolution : Approbation du rapport des commissaires aux comptes relatif aux conventions prévues par les articles 200 et suivant du CSC et les articles 43 et 62 de la loi n°48-2016 du 11 juillet 2016 relative aux banques et établissements financiers.

3ème résolution : Approbation de la décision de donner quitus définitif et sans réserves aux membres du Conseil pour leur gestion relative à l'exercice 2021.

4ème résolution : Approbation de transfert du montant de 51.200.000 ,000 Drs relatif au solde affecté depuis le 31/12/2013 au titre de réserves exceptionnelles au résultats reportés.

5ème résolution : Approbation de la proposition du conseil d'administration quant à :

- L'affectation des résultats de l'exercice 2021 selon le tableau établit à cet effet.

- La distribution des dividendes à raison de 0,800 Drs pour chaque action.

6ème résolution : L'autorisation du conseil avec délégation des pouvoirs nécessaires en vue de procéder au rachat d'une partie des actions de la banque dans le but de rétablir leur prix sur le marché et ce, en application des dispositions de l'article 19 de la loi n°117 -1994 et les textes législatifs complémentaires ainsi que l'arrêté du Ministre des Finances du 17 novembre 2000 portant visa du règlement du conseil du marché financier.

7ème résolution : L'autorisation de conseil d'administration en vue de procéder à l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires dans la limite de 200 Millions de dinars et ce, durant la période allant de la date de l'AGO actuelle jusqu'à la date de la tenue de la prochaine AGO devant statuer sur les états financiers de l'exercice 2022.

8ème résolution : L'approbation de la fixation du montant des quitus de présence à allouer aux membres pour leurs travaux au sein du conseil d'administration et leurs présences aux comités.

9ème résolution : L'approbation du renouvellement du mandat de la Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole - CTAMA ainsi que du mandat de Monsieur Mondher Rourou (administrateur indépendant) ; et la désignation de Monsieur Kaies Jomaa, (Administrateur représentant les actionnaires minoritaires) et ce, pour une durée de trois exercices qui finira lors de la tenue de l'AGO devant statuer sur les états financiers de l'exercice 2024.

10ème résolution : L'approbation de la nomination des commissaires aux comptes pour examiner les états financiers individuels et consolidés durant les trois prochains exercices, dont le mandat expirera lors de la tenue de l'AGO qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2024, ci-après désignés :

1) Groupement «GEM & FINACO» représenté par Mr Abderrazak Gabsi et Mr Yahya Rouatbi.

2) Groupement CKT AUDIT et Conseil & Cabinet Mohamed Amine Charfeddine, représentés par Mr Khaled Thabet et Mr Mohamed Amine Charfeddine.

11ème résolution : L'approbation de donner pouvoirs en vue de procéder à l'enregistrement du présent PV, à son dépôt légal et sa publication.

2022402568SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société «INTER SERVICES»

Société à responsabilité limitée

Au capital social de 19 000,000 DT

Siège social : Résidence EIFFEL - Appartement A1, Avenue Hédi Nouira - Ennasr II - Ariana - 2037

Identifiant unique : 970160 N

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés réuni le 11 août 2022 enregistré à la recette des finances d'El Menzah 6 Ariana le 4 octobre 2022 sous le n°22706845, quittance n°M137812 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 14 octobre 2022 sous le n°2022100308.

Il a été décidé à l'unanimité : le changement du régime de la société pour qu'elle soit une société partiellement exportatrice.

2022R02479SRLB2

INTER-PRO

Société non résidente à responsabilité limitée en liquidation

Au capital de 150 000 Dinars

Siège : Route de Gabès km 3.5 à Sfax

Identifiant unique : 1640383 Z

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale des associés réunie le 28 septembre 2022, enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés de Sfax le 11 octobre 2022, quittance n°M005822, enregistrement n°22105365 dont une copie a été déposée au registre national des entreprises le 13 octobre 2022 dossier n°202299485, les associés ont décidé :

- L'approbation des comptes définitifs de l'opération de liquidation.

- L'approbation des travaux de liquidation,

- Quitus au liquidateur pour sa gestion,

- Clôture de l'opération de liquidation.

2022X01273SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date de 29/9/2022 enregistré à la recette des finances de cité Ettadhamen le 29/9/2022 sous le n°22203845 reçu n°M083573 Mr Sofiéne Ben Ali Aloui titulaire de la CIN 08730979 délivrée le 02 janvier 2010 a vendu sous toutes les garanties de droit à Mr Essia Ben Mabrouk Kassmi titulaire de la CIN 07346780 délivrée le 4 Mars 2008 tout le fonds de commerce sis à la cité Bourguiba route de Bizerte dans lequel est exploité l'activité de buvette.

Les oppositions seront effectuées entre les mains de Maître Bouchiba Med Ali ayant son cabinet 24 avenue Farhat Hached Tebourba.

Dans un délai de 20 jours à compter de la parution de présent avis.

Un extrait de la présente annonce a été publié au journal «Echourouk» le 14/10/2022.

2022T01126FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 20/9/2022 enregistré à la recette des finances de Kasserine le 26/9/2022 sous le numéro 22204713 quittance numéro MO87117 Lasaad Lassidi vend à Rafik Nasri tout le fonds de commerce présenté en vente de frippe au numéro 355 l'avenue Houcine Zarrouk cité Elnour Kasserine avec tous les éléments corporels et incorporels.

L'acte de vente a été publié au journal Echourouk le 01/10/2022.

Toute opposition pourrait être prise chez Maître Sadek Ayari, Avenue Habib Bourguiba Kasserine dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

2022R02456FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte ssp enregistré à la recette des finances rue el djazira le 9/9/2022 quittance n° M062348 n° d'enregistrement 22202403 Mr Isama AJALA a vendu à Mme Narjes Triki la totalité du fonds de commerce d'un

café sis au n°8 et 9 rez-de-chaussée du complexe AYA rue, Bachir khsiba n°042 Montfleurie Tunis.

Les oppositions seront reçues à l'adresse de l'acquéreur dans un délai de 20 jours à partir de la publication au J.O.R.T. Cette annonce a été publiée le 13/10/2022 au journal Echourouk.

2022R02467FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Hammam-Lif le 10/10/2022 quittance n°M055259, enregistrement 22201996. Mr Slah Ben Abdallah Ben Salah Jriri a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que Buvette sis croissement avenue de la République Hammam-lif Ben Arous n°45 rue Kairouan et actuellement 40 rue de la République Hammam-lif Ben Arous à Mrs. Samir Ben Taeib Ben Taher Hedhli et Heni Ben Nour Edin Ben Mustapha Alkinbi.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de vendeur à son adresse sise 40 avenue de la République Hammam-lif Ben Arous dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk le 15/10/2022.

2022R02469FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP en date du 6/10/2022 enregistré à R F El Mourouj le 11/10/2022 reçu n°MO74860, Messieurs Baha Eddine et Yassine Sahbani sis à Eshabna Sejnene Bizerte ont vendu à Mme Wided Chalouati 15 Rue 10224 Elkabaria Tunis, un Fonds de Commerce salon de thé sis et exploité au 51 Boulevard 20 Mars Elmourouj 5 Ben Arous.

Les oppositions doivent être signifiées à l'acheteuse à son adresse sise au 15 Rue 10224 Elkabaria Tunis dans un délai n'excédant pas 20 jours à partir de la présente publicité.

Cette annonce est parue le 14/10/2022 au quotidien Echourouk.

2022R02475FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par maître Saadaoui Olfa Avocate le 7/10/2022, enregistré à la recette des finances de Nouvelle Médina le 11/10/2022 sous le n°22204379 quittance n°073207 M, Mr Khlifi Maher titulaire du CIN n°07158268, a vendu à la société «Ben Jemaa Food», société unipersonnelle SARL, matricule unique 1726504/L, tout le fonds de commerce du local situé à Rue el Habib Thamer n° 10 Ben Arous, avec tous ses éléments corporels et incorporels au prix de vingt mille dinars, toute opposition doit être déposé auprès de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce citée ci-dessus dans un délais de 20 jours de la publication de la présente au JORT, cette annonce a été publié au journal Echourouk et le Quotidien le 14/10/2022.

2022R02477FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, en date du 4/10/2022 et enregistré à la recette des finances Radés le 11/10/2022, sous le n°22202832 quittance n°M069630. Mr Samir Ben Abd Rahman Ben Mansour Swalhi a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité entant que tout commerce sis au 8 avenue Malek Ibn Anes cité Mohamed Ali Radés Ben Arous à Mr Moncef Ben Hssan Ben Mohamed Kaaniche.

Les oppositions doivent se faire entre les mains de Maître Mohamed Ben Smida à son bureau sis 66 avenue beb Bnat Tunis dans un délai maximum de 20 jours à partir de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette publication a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 15/10/2022.

2022R02480FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 26/9/2022, enregistré à la recette des finances de Midoun le 4/10/2022, quittance n°M06889, enregistrement n°222035799, Karim Najjar, domicilié à Midoun Djerba, a vendu à Sonia Najjar, domiciliée à Arkou Midoun Djerba le fonds de commerce de fast-food, sis à immeuble Ben Sedrine Route Taguermesse Midoun Djerba Médenine.

Les oppositions sont recevables auprès de l'acheteuse à l'adresse du fonds de commerce et cela dans un délai ne dépassant pas les 20 jours à partir de la publication de cet extrait au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 9 octobre 2022 au journal quotidien Achourouk.

2022R02482FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 26/9/2022, enregistré à la recette des finances de Midoun le 4/10/2022, quittance n°M068900, enregistrement n°22203580, la société SARC, siège principal km 3, 3042 Sfax sud, siège secondaire rue Taguermesse Midoun Djerba, a vendu à Sonia Najjar, domiciliée à Arkou Midoun, Djerba, le fonds de commerce destiné à l'exercice de commerce, sis au n°01 rez-de-chaussée, résidence Ben Sedrine, route principale Taguermesse Djerba. Les oppositions sont recevables auprès de l'acheteuse à l'adresse du fonds de commerce et cela dans un délai ne dépassant pas les 20 jours à partir de la publication de cet extrait au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié le 9 octobre 2022 au journal quotidien Achourouk.

2022R02483FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte écrit par un avocat le 21/9/2022 enregistré à la recette des finances de Kalaa el Sghira Sousse le 22/9/2022 sous le n°22200992, Monsieur Bassem Mahfoudhi vend à Monsieur Mideni Klidi le fonds du commerce, sis à Rue Kalaa Sghira Hay El Manezeh - Sousse pour usage de Buvette "Paristase". Les oppositions sont acceptées dans un délai de 20 jours de la parution de cette annonce au JORT au siège du dit fonds.

Cette annonce est parue au journal «la Presse» le 01/10/2022.

2022S01189FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé du 19/9/2022 enregistré à la recette des finances à NFIDA le 19/9/2022 sous le n°22201399, reçu n°M045245, Monsieur Jamel Salem, a vendu à Monsieur Mohamed Elhaj Ammar, titulaire de la CIN n°08431993, domicilié à Ouwled Abdallah NFIDA Sousse, tout le fonds de commerce exploité au local sis à l'avenue la République Nfida 4030 Nfida Sousse, affecté à la vente de fruits secs et boisson gazeuse enregistré auprès du registre national des entreprises sous le n°1788218z avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être adressées à l'acheteur Monsieur Mohamed Elhaj Ammar, au local dans lequel le fonds de commerce est exploité, à savoir avenue la République Nfida 4030 Nfida Sousse, et ce dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis.

Le présent avis a été publié au journal «le Quotidien» n°6607 du 23/9/2022, et au journal «Echourouk» n°11336 du 23/9/2022.

2022S01202FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 5/10/2022 enregistré à la Recette des Finances Enfidha le 6/10/2022 sous le n°2211503, n° de quittance M048114 Hadd Bent Hassin Ben Omar h'san épouse Hamden Aich, a vendu à la STE MY DESK EXPERIENCE, enregistré au registre national des entreprises sous le n° 1709419S, ayant son adresse avenue de la République Enfidha, le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels BARAA MEDIA STORE exploité dans le commerce vente téléphones enregistré au registre national des entreprises sous le n°1331890T sis à l'avenue la République Enfidha.

Les oppositions sont acceptées dans le délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT entre les mains de maître Imen Ben Mabrouk, avocate, rue des martyrs Sousse.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien le 14/10/2022.

2022S01204FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé en date du 7/10/2022, enregistré à la recette des finances de Mansoura Kairouan le 11/10/2022 sous numéro d'enregistrement 22203331, quittance n°M078191. Mme Asma Ben Ali Idoudi, titulaire de la CIN n°07673119 a vendu à Mme Yousra Ben Ali Idoudi, titulaire de la CIN n° 07590963.

La totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels du local sis à la Rue el Khawarezmi Kairouan exploité comme agence immobilière.

Les éventuelles oppositions doivent être adressées au bureau du maître Magherbi Hamed sis à la rue Abou el Yosr Kairouan dans un délai ne dépassant pas les 20 jours à compter de la date de la parution de la présente annonce au JORT. Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien en date du 14/10/2002.

2022S01205FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 3/10/2022 enregistré à la recette des finances route Gremda le 10/10/2022 quittance n°M089209 enregistrement n°5533903, Mr Wali Mhammad Wali a vendu à Mme Najeh Ghorbel ép Maalej le fonds de commerce situé à la route Lafrane km 04 immeuble Alpina nommé "WOODYS" ayant pour objet crêperie-buvette-pizzeria-sandwisher avec ses équipements et tous ses éléments incorporels à savoir notamment la clientèle et l'achalandage.

Toute opposition sera requise dans le délai de 20 jours de la date de publication dans le JORT à l'adresse du fonds susmentionné.

Cette annonce est publiée au journal "Achourouk" le 14/10/2022.

2022X01275FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 5 octobre 2022 enregistré à la Recette des Finances de La Marsa le 11 octobre 2022 sous le n°22206337 Quittance n°120947 la "SOCIETE BENA REST", Société SARL dont le siège social est au 6 Rue Hannibal Gammarth Supérieur Tunis, inscrite aux registres des entreprises sous le n°982505H, a cédé à la "SOCIETE AL SENIOUR", Société SARL dont le siège social est au 27 ET 27 Bis avenue Taieb Mehiri 2070 La Marsa inscrite aux registres des entreprises sous le n° 1712762F, la totalité d'un fonds de commerce sis au 6 rue Hannibal Gammarth Supérieur Tunis à usage d'un restaurant comprenant les éléments corporels et incorporels indiqués dans ledit contrat de vente.

Les oppositions seront faites entre les mains de la "SOCIETE BENA REST", Société SARL dont le Siège social est au 6 Rue Hannibal Gammarth Supérieur, Tunis dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Un extrait de cet avis a été publié dans le journal quotidien "Le Quotidien" du 15 octobre 2022.

2022402557FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé du 5/7/2022 enregistré à la recette des finances de l'Avenue de l'Indépendance Bardo le 22/7/2022 enregistrement numéro 22202773 quittance numéro 69958 Monsieur Akil Alouini titulaire de la Carte d'Identité Nationale numéro 04600993 et Madame Enissa Mélouch épouse Alouini titulaire de la Carte d'Identité Nationale numéro 05219926 ont vendu à Monsieur Mohamed Anouar Alouini titulaire de la Carte d'Identité Nationale numéro 00033221 la totalité du fonds de commerce situé à 57 avenue Habib Bougatfa Bardo.

Les oppositions sont acceptées dans les délais légaux auprès de maître Adel Ben Nasr avocat ayant son bureau à 14 rue Hédi Nouira Tunis.

Cette annonce est parue aux journaux Achourouk et le Quotidien du 16/10/2022.

2022402560FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat enregistré à la recette des finances de Oued Elil le 21/02/2022 sous le n° d'enregistrement 22200264 quittance n°M010302.

Mme. Monia Ben Faj titulaire de la C.I.N n°04612982 a vendu à Mme Sihem Jabri titulaire de la C.I.N n° 07356304 le fonds exploité pour un poulailler et la vente des matières alimentaires en détail à la route de l'indépendance CHABAW.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le Quotidien du 19 octobre 2022.

2022402562FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 12/10/2022 enregistré à la recette des finances Habib Thameur Tunis le 12/10/2022 sous le n°1037653 quittance n°M066569 la Société Galerie Alpha MF. 005641B a loué à la Société Modasquare M.F. 01003502P tout le fonds de commerce exploité pour toutes activités commerciale sis à la rue Charles de Gaulles n°03 Tunis et ce pour une période d'une année non renouvelable débutant du 20/10/2022 finissant le 19/10/2023.

Cette annonce a été publiée aux journaux Le Quotidien et Echourouk du 15/10/2022.

2022T01127FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat d'exploitation signé en date du 30 septembre 2022, enregistré à la recette des finances de Bir Kassâa le 4/10/2022 sous le n°22301383. La Société Tunisienne des Marchés de Gros «SOTUMAG» a confié à Mr Mohamed Ben Hakim Jomaa, le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels constitué par l'emplacement n°01 situé au stand à fleurs au marché d'intérêt national de Bir Kassâa Ben Arous exploité comme Buvette et restaurant et beignets.

Cette location est conclue pour une durée d'une année à compter du 01/10/2022 au 30/9/2023, renouvelable par tacite reconduction.

2022R02461FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Sousse 19/9/2022 quittance n° 043382, enregistrement 22302027. Mr Jamel Ben Mohamed Ben Mabrouk Werghemni a loué la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que vente produits alimentaires sis à rue Palestine en face Mosquée Saber Sahloul à Mr Mohamed Hédi Ben Ali Abed.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de bailleur à l'adresse du fonds de commerce dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Achourouk et le Quotidien le 14/10/2022.

2022R02465FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat enregistré à la Recette des Finances de Hammam-Lif le 2/8/2022 sous le n° d'enregistrement 22301550, quittance n°M044967, Mme Dalanda Bent Hacen Ferjani, CIN n°00252437, a loué à Mr Samir Ben Hédi Zouari le fonds de commerce destiné à l'activité d'une garderie scolaire avec ses éléments corporels et incorporels, situé au 15 Avenue Méditerranée, Hammam-Lif.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de locataire à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée dans le journal Le Quotidien, n°6620 le 8/10/2022.

2022R02481FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

MF : 1790626H

Suivant acte S.S.P en date du 20/5/2022, enregistré à la recette des finances de la Goulette, le 26/5/2022, Quittance n°M076671, Enregistrement n°22203674, «Sté MACOSMETO Sarl» registre de commerce n°B01117832018 représenté par Mme Maroua El Hnid, a loué à Mme Salwa Zribi tunisienne CIN n°05485732, exploité en un centre d'esthétique en cours de constitution, sous forme de location

du fonds de commerce Gérance libre sis à Résidence Assawer RCD Ain Zaghouan cet acte est rédigé par l'avocat Mme Amel El Karoui, CIN n°00306701, Matricule fiscal 82274DPC000 à Tunis cet avis a été publié au journal Le Quotidien le 17 octobre 2022.

2022R02501FCCC3

Location d'un fonds de commerce

«Gérance Libre»

Suivant acte SSP en date du 15/9/2021, enregistré à la recette des finances Rue Victor Hugo à Sousse le 24/9/2021 sous n°21302695 Quittance n°M041238, Mr Mohamed Habib Bannour, titulaire de la CIN n°05575762, a loué à la société «SMELLS COFFE» société en cours de constitution, représentée par son gérant Mr Amin Ibn Salem, titulaire de la CIN n°12809912 et son cogérant Mr Mohamed Bechire Ibn Salem, titulaire de la CIN n°09300494, totalité du Fonds de Commerce du local destiné pâtisserie et restaurant, sise au coin entre avenue les orangers et rue Essawsen - Khézama Est Sousse, avec leurs éléments corporels et incorporels, pour une durée de 3 ans à partir du 01/10/2021 au 30/9/2024. Les oppositions se font entre les mains du locataire au local concerné, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux «Echourouk et le Quotidien» du 15/10/2022.

2022S01203FCCC3

Location d'un fonds de commerce

(Gérance libre)

En vertu d'un contrat de location d'un fonds de commerce enregistré à la recette des finances du Lac, en date du 6/10/2022 sous le n°22307822 quittance n°M100875, la Société ALOULOU de loisir et de Tourisme «SALT» à l'identifiant unique n°0977003F représentée par son Gérant Mr Omar ALOULOU, CIN n°00215147, a loué à la Société Conseil Courtage Service, à l'identifiant unique n°1484492 E représentée par sa gérante Manel Maddouri, CIN n° 09458876, tout le Fonds de Commerce sis à la Rue Sadok Mkaddem - les Berges du Lac 1 - 1053 Tunis (Espace Happy Days) et ce pour l'exercice de l'activité exclusive de «Concession Automobile» et pour une durée de 4 années renouvelable tacitement débutant le 01/5/2021.

Les oppositions sont faites dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication de cet avis au JORT à l'adresse du Fonds de commerce susmentionné.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien le 15/10/2022.

2022402561FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Dénomination : Génération Lycée Mixte

Objet : Educatif Culturel.

Buts :

1- Contribuer à l'amélioration de la vie scolaire à l'intérieure et à l'extérieur des établissements scolaires.

2- Contribuer au développement de l'environnement éducatif, culturel et récréatif au sein de l'établissement d'enseignement dans le respect des dispositions légales prévues à cet effet.

3- Etablir des relations avec des associations et des organisations ayant des objectifs similaires tout en respectant les dispositions légales à cet effet.

Siège : 39 Ibn Khaldoun Menzel Bourguiba 7050

Président : Mohamed Riadh Hamed

Vice-président : Nader Lakhal

Secrétaire Générale : Jihen Derbel

Trésorier : Temime Baccar.

2022R02476APSF1

Constitution du Syndicat des Propriétaires de la Résidence Al-Masaedin, Route Soukra, Km 3 Sfax

D'après le procès-verbal de l'assemblée n°81592 en date du 11 septembre 2022 et enregistré à la recette des finances le 26 septembre, le nombre atteint 341022690.

Le bureau syndical a été nommé et se compose :

Président du Syndicat : Mr Aymen Benncir

Trésorière : Mme Noura Ben Jeddou.

2022X01274APSF1

Constitution de syndic

Suite à l'assemblée générale constitutive de l'élection du syndic du centre médical Avicenne Hammam-lif suite au procès-verbal tenu le 15/01/2022 enregistré à la recette des finances de Hammam-Lif du 9/02/2022 n° de quittance 007495 n° d'enregistrement 227700343 homologué par la décision du président de la commune de Hammam-Lif n°1248/22 datée du 19/4/2022 et suite à l'élection du bureau de syndic suivant :

1- Dr Arbi Cheikh : Président

2- Dr Houssem Larbi : Secrétaire général

3- Dr Dorra Ben Ghorbel : Trésorière.

2022402564APSF1

Homologation de résolutions

Avis

Nom du Syndic : Le syndicat des copropriétaires de la résidence «Les Jardins de Raoued 1»

Siège : Avenue Fethi Zouhair Sidi Amor, Commune de Raoued.

Le procès-verbal de L'assemblée générale du 12 juin 2022 enregistré à la recette des finances de Raoued le 17 Juin 2021 au n°22702505 sous quittance n°M076579, il a voté :

Mr. Wassim Rafrafi : Président

Mme. Faten Bousbah : Trésorière

Mr. Fethi Kitar : Secrétaire général

Date de Validation de la municipalité est le 16 septembre 2022.

2022R02468APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Cabinet maître Karray Rached

Avocat à la cour de cassation à Sfax

Tél : 74 299 083

L'adjudication aura lieu le lundi 14/11/2022 à la salle des ventes immobilières au tribunal de première instance Sfax 1 rue Abu El Kacem Echebbi à Sfax à partir de 9 heures du matin

Partie saisissante : la BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE.

Avocat saisissant : maître Karray Rached avocat près la cour de cassation à son cabinet sis rue Arbi Zarrouk à Sfax.

Débiteurs poursuivis et dont le bien a été saisi :

1- Jamel ben Mohamed Moncef Abdelkefi, médecin demeurant à la route de Saltnia km 6 station el oued n°54 Sfax en qualité de débiteur garant titulaire de la c i n numéro 01273285.

2- Henda Bent Mohamed Moncef Bechadli institutrice demeurant à la même adresse en sa qualité de débitrice garante. Titulaire de la cin 03748779.

Bien objet de la vente aux enchères :

La totalité de la propriété objet du titre foncier n°21681 Sfax dénommé «Essaada» sis à la route Saltnia km 6 impasse FEKIH Sfax en bordure de deux rues d'une superficie de 1155 m² «d'après ce qui appert du registre de la propriété foncière; dépôt Sfax, volume 34, numéro 1097 et volume 26/2008 numéro 364».

Cette propriété consiste en un terrain clôturé ou a été édifié une villa à deux étages. Un niveau inférieur d'une superficie de 230 m² et un niveau supérieur d'une superficie de 127 m². Une chambre sur les toits, un garage, une kitchenette un puits de rétention des eaux de pluie et une salle pour l'élevage des animaux, un jardin complanté d'arbustes de décoration et un pied d'olivier. La propriété est délimitée à l'ouest par une rue d'où son entrée, à l'est Khlifa, au sud une rue d'où l'entrée principale, au nord Lejmi.

Charges grevant la propriété :

1 : Hypothèque en faveur de la BIAT en date du 13/10/2008 à hauteur de 180 mille dinars

2 : Hypothèque en faveur de l'ARAB TUNISIEN BANK «ATB» en date du 21/01/2010 à hauteur de 20 mille dinars.

3 : Hypothèque inscrite en faveur de la banque Tuniso-Kowetinne en date du 29/11/2010 à hauteur de 15 mille dinars.

4 : Hypothèque inscrite en faveur de la BIAT en date du 02/03/2012 à hauteur de 60 mille dinars.

5 : Hypothèque inscrite en faveur de la BIAT en date du 26/02/2013 à hauteur de 70 mille dinars

6 : Hypothèque inscrite en faveur de l'ARAB TUNISIEN BANK «ATB» en date du 15/05/2013 à hauteur de 15 mille dinars.

7 : Hypothèque inscrite en faveur de la banque Tuniso-Kowetinne en date du 02/4/2015 à hauteur de 27 mille dinars.

8 : Hypothèque inscrite en faveur de la BIAT en date du 25/01/2017 à hauteur de 230 mille dinars

9 : Hypothèque inscrite en faveur de la l'ARAB TUNISIAN BANK «ATB» en date du 9/10/2017 à hauteur de 10 mille 600 dinars

Inscription valant saisie immobilière en faveur de la l'ARAB TUNISIAN BANK «ATB» en date du 26/11/2019 sur 577,5 parts indivises.

Inscription valant saisie immobilière en faveur de la Banque Internationale Arabe de Tunisie «BIAT» en date du 1/8/2022 sur la totalité de la propriété.

Mise à prix fixée pour l'ouverture des enchères 550.254,000 dinars

Expert désigné : Mr Sellami Mohamed n° tel 21 521 600.

Visite des lieux : Pendant tous les jours de travail et aux horaires administratifs, pour plus de renseignements on peut consulter le secrétariat du tribunal de première instance de Sfax ou a été déposé le cahier des charges ou au cabinet de l'avocat poursuivant maître Karray Rached.

2022X01276VEPA1

Vente Immobilière aux enchères publiques

Le saisissant :

Banque de financement des petites et moyennes entreprises (BFPME) à travers son représentant légal, société anonyme, identifiant unique 908910A (RC n°B2410202005) dont le siège social est à Tunis 34, rue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord, El Menzah IV, ayant domicile élu à Etude Maître Olfa GHARBI 37 BIS rue ALI ZLITNI, Manar3 Tunis (créancier saisissant).

La partie saisie :

La société QUICK SILVER TRADING SARL, siège social à 25 avenue Avicenne R6 Monastir, RC n° B1542672009 Trib 1ère instance Monastir, identifiant unique n°1102336W caution solidaire et hypothécaire de la société KING'S SAVOUR, SA, siège social à 25

Avenue Ali Ibn Abi Taleb Monastir, RC n°B278412008 Trib 1ère instance Monastir, identifiant unique n°1037954Z (débitrice principale).

Avocat poursuivant :

Maître Olfa GHARBI, Avocate à la cour de cassation, exerçant dans la société professionnelle d'avocats «Internationale Avocats Conseils» 37 BIS rue Ali Zlitni, Manar3 Tunis. MF : 985854Q/A/M/000.

Désignation du bien à vendre :

La totalité de la propriété dénommée «CHRAGUI» objet du titre foncier n°32238 Monastir situé à Menzel Khir Ouerdanine Monastir, à usage Agricole, d'une superficie de 3246 m², bâti dessus une usine sur 758 m² délabrée par les flammes.

Mise à prix : quatre cent quatre mille huit cent soixante dinars (404.860 D, 000) hors frais et honoraires taxés.

Date et lieu de l'adjudication : Mercredi 23 Novembre 2022 à partir de 9h du matin devant le tribunal de première instance de Monastir.

La visite des lieux :

La visite est possible tous les jours de la semaine aux horaires administratifs.

2022402566VEPA1

Vente Immobilière aux enchères publiques

Le saisissant :

Banque de financement des petites et moyennes entreprises (BFPME) à travers son représentant légal, société anonyme, identifiant unique 908910A (RC n°B2410202005) dont le siège social est à Tunis 34, rue Hédi KARRAY, Centre Urbain Nord, El Menzah IV, ayant domicile élu à Etude Maître Olfa GHARBI 37 BIS rue ALI ZLITNI, Manar3 Tunis (créancier saisissant).

La partie saisie :

Madame Nejiba Bent Tahar Charfi Epouse Sellami, Tunisienne, C.I.N n°01081556, demeurant à la route de Tunis Km 1 rue Chedly Kallala Sfax (caution solidaire et hypothécaire de la société HASAN D'EXPLOITATION FLORALE, SA, siège social à la Nekrig Remeda Tataouine Sud, RC n°B2132102013 Trib 1ère instance Tataouine, identifiant unique n°1285721P (débitrice principale).

Avocat poursuivant :

Maître Olfa Gharbi, Avocate à la cour de cassation, exerçant dans la société professionnelle d'avocats «Internationale Avocats Conseils» 37 BIS rue Ali Zlitni, Manar3 Tunis. MF : 985854Q/A/M/000.

Désignation du bien à vendre :

La totalité de la propriété dénommée "AIDA VI" objet du titre foncier n°8115 Sfax situé à Rabd AL - Awayed Rue 102 Sfax, d'une superficie de 263 m² constituée d'un immeuble inachevé Rez-de-chaussée et 3 étages les 2 premiers étages d'une superficie de 230 m² chacun avec 2 appartements S+2 chacun et un 3ème étage inachevé.

Mise à prix : Trois cent mille dinars (300.000 D, 000) hors frais et honoraires taxés.

Date et lieu de l'adjudication : Mercredi 16 novembre 2022 à partir de 9h du matin devant le tribunal de première instance de Sfax 2.

La visite des lieux :

La visite est possible tous les jours de la semaine aux horaires administratifs.

2022402567VEPA1

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Du 7 novembre 2022

IU : 1233232Q

Mesdames et messieurs les membres de l'assemblée générale ordinaire de la société V-PRODUCTION S.A, sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 7 novembre 2022 à 11h au siège social de la société sis à l'Immeuble Samarcande App 1-2 Rue du Lac Majeur Les Berges du Lac 1053 - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un commissaire aux comptes;

- Pouvoirs pour accomplir les formalités légales.

2022T01125SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE L'AQUACULTURE TUNISIENNE

Société anonyme

Au capital de 3 185 300 DT

Siège social : Halk El Menjel, Km 17 Chott Mariem, 4042 Akouda, Sousse - Tunisie

Identifiant unique N° : 0044625T

Les actionnaires de la société AQUACULTURE TUNISIENNE SA sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mardi 8 novembre 2022 à 12h au siège social de la société sis à la Zone Industrielle Sidi Rzig - Mégrine - Ben Arous et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et délais de convocation;

2. Continuité de l'Exploitation;

3. Réduction de capital par résorption des pertes;

4. Augmentation de capital en numéraire;

5. Modification corrélative des statuts;

6. Pouvoirs pour formalités.

2022R02473SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE L'AQUACULTURE TUNISIENNE

Société anonyme

Au capital de 3 185 300 DT

Siège social : Halk El Menjel, Km 17 Chott Mariem, 4042 Akouda, Sousse - Tunisie

Identifiant unique N° : 0044625T

Messieurs les actionnaires de la société AQUACULTURE TUNISIENNE, sont invités d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 8 novembre 2022 à 10 heures au siège social de la société CFI sis à la Zone Industrielle Sidi Rzig - Mégrine - Ben Arous et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et délais de convocation;

2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société pour l'exercice 2021 ;

3. Approbation des états financiers arrêtés par le Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2021 ;

4. Affectation du résultat de l'exercice 2021 ;

5. Approbation des conventions relevant des articles 200 & 475 du Code des Sociétés Commerciales;

6. Quitus aux administrateurs de leur gestion au titre de l'exercice 2021 ;

7. Pouvoirs pour formalités.

2022R02474SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Hôtelière et Touristique du port El Kantaoui

Société anonyme

Au capital de : 400.000 DT

Registre de commerce : B 16971997

Matricule fiscal : 28508W/A/M000

Siège social : 4089 Port El Kantaoui Hammam Sousse

Messieurs les actionnaires de la Société Hôtelière et Touristique du Port El Kantaoui sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 9 novembre 2022 à 11H30 au siège de la Société, 4089 Port El Kantaoui, Hammam Sousse et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2020.

2. Lecture des rapports du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020.

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de la Société arrêté au 31 décembre 2020.

4. Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes ou désignation d'un nouveau commissaire aux comptes pour les exercices 2021 - 2022 et 2023.

5. Quitus aux Administrateurs

6. Affectation des résultats de l'exercice 2020.

2022S01206SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société Hôtelière et Touristique du port El Kantaoui

Société anonyme

Au capital de : 400.000 DT

Registre de commerce : B16971997

Matricule fiscal : 28508W/A/M000

Siège social : 4089 Port El Kantaoui Hammam Sousse

Messieurs les actionnaires de la Société Hôtelière et Touristique du Port El Kantaoui sont invités à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mercredi 9 novembre 2022 à 10H au siège de la Société, 4089 Port El Kantaoui, Hammam Sousse et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. La situation financière de la société et la continuation de son activité.

2. Les pouvoirs.

2022S01207SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

IGL DISTRIBUTION

Société anonyme

Capital social : 3.200.000 Dinars

Siège social : Route de Gabès Km 10 Zone Industrielle Thyna Sfax

Identifiant Unique : 0418284 V

Les actionnaires de la société IGL Distribution sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire prévue le lundi 14 novembre 2022 à 10 heures, au siège social de la société afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire;

2- Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2021 ;

3- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2021 ;

4- Approbation des états financiers de l'exercice 2021 ;

5- Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2021 ;

6- Répartition du résultat de l'exercice 2021 ;

7- Jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration;

8- Approbation des conventions visées à l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales ;

9- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2022X01278SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

IGL DISTRIBUTION

Société anonyme

Capital social : 3.200.000 Dinars

Siège social : Route de Gabès Km 10 Zone Industrielle Thyna Sfax

Identifiant Unique : 0418284 V

Les actionnaires de la société IGL Distribution sont invités à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire

prévue le lundi 14 novembre 2022 à 12 heures, au siège social de la société afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale extraordinaire

2- Fonds propres en deçà de la moitié du capital social

3- Décisions à prendre sur la base de l'article 388 du CSC

4- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2022X01279SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

P.C RETAIL OUTLET

Société anonyme

Capital social : 1.000.000 Dinars

Siège social : Rue de Mauritanie Imm Ichbilia Mezzanine n°2, Sfax

Identifiant Unique : 0418325 L

Les actionnaires de la société PC Retail Outlet sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire prévue le lundi 14 novembre 2022 à 11 heures, au siège social de la société, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de la tenue tardive de l'Assemblée Générale Ordinaire ;

2- Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2021 ;

3- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2021 ;

4- Approbation des états financiers de l'exercice 2021 ;

5- Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2021 ;

6- Répartition du résultat de l'exercice 2021 ;

7- Approbation des conventions visées à l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales;

8- Jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration;

9- Renouvellement des mandats des administrateurs ;

10- Nomination du commissaire aux comptes; et

11- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2022X01280SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

IGL INDUSTRIES

Société anonyme

Capital social : 4.896.000 dinars

Siège social : Route de Gabès Km 10 Zone Industrielle Thyna Sfax

Identifiant Unique : 0418232 G

Les actionnaires de la société IGL Industries sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire prévue le lundi 14 novembre 2022 à 9 heures, au siège social de la société, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire ;

2- Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2021 ;

3- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2021 ;

4- Approbation des états financiers de l'exercice 2021 ;

5- Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion de l'exercice 2021 ;

6- Répartition du résultat de l'exercice 2021 ;

7- Approbation des conventions visées à l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales

8- Jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration;

9- Renouvellement des mandats des administrateurs;

10- Nomination du commissaire aux comptes;

11- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

2022X01281SANB3

Convocation aux assemblées générales ordinaire et extraordinaire

SLAMA SICAF

Société anonyme

Au capital de 500.000 Dinars

Siège social : Rue du Lac Toba Immeuble Goldina les Berges du Lac Tunis

IU : N°0539198V

1-Messieurs les actionnaires de la Société SLAMA SICAF, sont invités à se réunir en assemblée générale ordinaire le lundi 14 novembre 2022 à dix heures au siège social de la société SLAMA FRERES sis au Boulevard de l'Environnement - 2021 Oued Ellil, en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Autorisation de dépassement des délais impartis pour la tenue des assemblées annuelles des exercices 2020 et 2021.

2. Lecture et approbation des rapports du conseil d'administration pour les exercices 2020 et 2021

3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2020 et 2021.

4. Examen et approbation des états financiers des exercices 2020 et 2021.

5. Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 du code des sociétés commerciales des exercices 2020 et 2021

6. Affectation des résultats des exercices 2020 et 2021

7. Quitus aux membres du conseil d'administration.

8. Questions diverses.

9. Pouvoirs pour formalités.

2- Messieurs les actionnaires de la Société SLAMA SICAF, sont invités à se réunir en assemblée générale extraordinaire le lundi 14 novembre 2022 à onze heures au siège social de la société SLAMA FRERES sis au Boulevard de l'Environnement - 2021 Oued Ellil, en vue de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1. Transfert du siège social.
2. Modification des statuts.
3. Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

2022402558SANB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Suite au jugement rendu par le juge des référés du tribunal de première instance de Médenine, affaire n°2462 en date du 18/11/2021 Madame Selma Boubaker Nacer Bennour, porte à la connaissance du public les dispositions du dit jugement qui dispose que «La cour attribue en premier ressort à Mme Selma Boubaker Nacer Bennour». La tutelle de son père l'interdit «Boubaker Nacer Bennour» pour préserver ses intérêts et effectuer ses actes juridiques exception faite des actes de vente des immobiliers qui doive être objet d'une autorisation spéciale des autorités compétentes».

La bénéficiaire de la tutelle est tenue de publier ce jugement au journal Officiel de la République Tunisienne dés qu'il devient définitif.

2022R02462DIVD2

Avis

Mr Mhamed Ben Taher Elmalouli annonce que son titre de propriété daté du 11 juillet 2017 rédigé par les notaires Houda el-Kssibi et El Moez Krichen d'un terrain de superficie 553 mètres carrés sise à Sfax route de Habena Sidi Mansour km 07 par un acte de vente notarié daté le 18 Avril 1976 enregistré à Sfax le 02 octobre 1976 n°166 écrit par les notaires Ahmed Khlif et Abderrahmane Eleuch et il désire se faire une copie originale.

Tous contestant devra s'adresser au notaire El Moez Krichen à Sfax rue du notaire n°36.

2022X01282DIVD2